

Droit parlementaire et électoral

Frédéric BOUHON

Plan général du cours 2015-2016

Master en Droit et Master en Science politique – Université de Liège

Introduction générale

- Présentation générale du cours
 - o Contenu et objectifs du cours
 - o Horaire du cours et structuration du quadrimestre
 - o Supports de cours, ouvrages de référence
- Réflexion introductive : démocratie, représentation et démocratie représentative
 - o La notion de démocratie
 - o La notion de représentation
 - o La démocratie représentative
 - L'élection
 - Le principe de majorité
- La démocratie et le droit
 - o Le droit constitutionnel et le droit international, en général
 - o Le droit électoral et le droit parlementaire, en particulier – Présentation du plan du cours

Chapitre 1^{er} – Le droit électoral *sensu stricto*

- La législation électorale belge : un code et de multiples lois

Section 1^{ère} – La durée limitée du cycle électoral

- Acquis ancien et primordial de la démocratie
 - o La nécessité d'un intervalle entre les échéances électorales
 - o La nécessité d'un intervalle raisonnable entre les échéances électorales
- Distinction : la législature et le cycle électoral
- La durée du cycle électoral : droit comparé et droit international
- La durée du cycle électoral en Belgique
 - o Le cycle électoral ordinaire
 - o La prolongation extraordinaire du cycle électoral
 - o L'abrégement du cycle électoral

Section 2 – Les conditions d'électorat et d'éligibilité inclusives

- Les anciennes conditions relatives à la situation sociale
 - o La propriété ou le revenu
 - o L'éducation ou la profession

- La situation familiale
- Le sexe
- L' « autonomisation » progressive des conditions électorales
 - Première vague : la lutte sociale et politique pour l'abolition des anciennes conditions
 - Deuxième vague : la lutte juridique pour l'affinement du suffrage universel (not. rôle de l'art. 3 du Protocole additionnel à la CEDH)
- Les conditions retenues par le droit positif belge
 - Le lien avec l'État
 - La nationalité : principe et exceptions
 - La résidence : principe et exceptions
 - La capacité
 - La présomption irréfutable d'incapacité des mineurs
 - La présomption réfragable de capacité des majeurs
 - La dignité : le cas de certains condamnés
- La question des incompatibilités : distinction entre inéligibilité et incompatibilité

Section 3 – La préparation et le déroulement des opérations électorales

- La division du corps électoral
 - Les circonscriptions
 - Les cantons
 - Les sections
- L'encadrement des opérations
 - Les bureaux principaux de circonscription (renvoi à la section 4)
 - Les bureaux principaux de canton
 - Les bureaux de vote
 - Les bureaux de dépouillement
- La réunion des électeurs
 - La liste des électeurs
 - La convocation des électeurs
 - La question du vote obligatoire
- La présentation des candidatures (renvoi au chapitre 2, section 1^{ère})
- Le lieu du vote
 - Le local de vote
 - Le pouvoir de police
- Le moment du vote
 - Le principe du vote dominical
 - L'horaire d'ouverture des locaux de vote
- Le vote proprement dit
 - Le principe du vote secret : réflexion
 - La mise en œuvre du vote secret
 - Les modalités alternatives de vote
 - Mesures d'aménagement dans le local de vote : vote à l'aide d'ordinateurs ; assistance aux électeurs.
 - Mesures d'aménagement qui dispensent l'électeur d'être présent : vote par procuration ; vote par correspondance.

Section 4 – La répartition des sièges entre les candidats

- La répartition géographique des sièges
 - La notion de circonscription électorale
 - La répartition des sièges entre les circonscriptions et son adaptation aux évolutions démographiques
- Le mode de scrutin
 - La formule électorale
 - Les différentes formules électorales
 - Les conséquences du choix de la formule électorale
 - Le choix de la formule électorale en droit international
 - Les modalités particulières de la dévolution des sièges
 - Le seuil électorale légal
 - Le seuil électorale naturel

Chapitre 2 – Le droit électoral *sensu lato*

Section 1^{ère} – La désignation des candidats

- La notion de candidature
- L'encadrement étatique
 - La sélection des candidats (not. la question des quotas de genre)
 - La présentation des candidats
 - nombre de candidatures
 - parrainage
 - délais
- La liberté des partis
 - Les partis, « producteurs » de droit électoral
 - Le sélectorat au sein des partis
 - Les conditions d'éligibilité au sein des partis

Section 2 – Le financement de la campagne électorale

- Le financement des partis
 - Le régime de financement public
 - L'encadrement du financement privé
- L'encadrement des dépenses électorales

Section 3 – L'accès aux médias pendant la campagne électorale

- Généralités
- La spécificité des médias audiovisuels
- L'impartialité renforcée pendant la campagne électorale
- Le partage du temps d'antenne
- Les tribunes électorales et la publicité électorale payante

Chapitre 3 – Le contentieux électoral

Section 1^{ère} – Le contentieux préélectoral

- La possibilité de contester la liste des électeurs
- Autres aspects du contentieux préélectoral

Section 2 – Le contentieux postélectoral à caractère politique : la vérification des pouvoirs

- Origine et justification
- Mise en œuvre
- Mise en cause
 - o Péripéties politiques
 - o Évolution juridique (not. arrêt Cour EDH, *Grosaru c. Roumanie*)

Section 3 – Le contentieux postélectoral juridictionnel

- La compétence du Conseil d'État, en dernier recours, en cas de contestation des élections locales ; lignes directrices de la jurisprudence
- Le contentieux des dépenses électorales

Chapitre 4 – Les règles relatives aux instruments de démocratie directe

Section 1^{ère} – La consultation populaire locale

Section 2 – La consultation populaire régionale

Chapitre 5 – Le droit parlementaire

Section 1^{ère} – Les sources juridiques du droit parlementaire

- La Constitution belge
- Les normes législatives et administratives
- Les règlements des assemblées
- La coutume

Section 2 – L'organisation des assemblées

- L'assemblée plénière
- Les commissions
- Les groupes politiques
- Les groupes linguistiques (au niveau fédéral et à Bruxelles-Capitale)
- Le bureau
- Le greffe et l'administration des assemblées

Section 3 – La fonction normative des assemblées

- La révision de la Constitution (au niveau fédéral)
- La législation
 - o Le pouvoir d'initiative
 - o L'examen des projets et propositions
 - o Le cas particulier des législations budgétaires

Section 4 – La fonction de contrôle politique des assemblées

- L'octroi et le retrait de la confiance au gouvernement
- Les interpellations
- Les motions adoptées à la suite des déclarations gouvernementales et des interpellations
- Les questions parlementaires
- Les résolutions
- Le droit d'enquête

Section 5 – Le statut des membres des assemblées

- La liberté d'expression renforcée (*freedom of speech*)
- L'immunité judiciaire
- La rémunération et les indemnités

Section 6 – Les relations des assemblées avec les autres institutions

- La nécessaire collaboration avec les exécutifs
- Les demandes d'avis à la section de législation du Conseil d'État (renvoi *supra*, section 3)
- Les recours juridictionnels introduits par les assemblées parlementaires
- Les recours juridictionnels contre les décisions des assemblées
 - o Les recours adressés à la Cour constitutionnelle contre les normes législatives
 - o Les recours adressés au Conseil d'État contre les actes relatifs aux marchés publics, aux membres du personnel, etc.
 - o La responsabilité extracontractuelle de l'État pour la faute du pouvoir législatif
- Le pouvoir de nomination ou de présentation à certains mandats ou fonctions extraparlimentaires

Conclusion générale : le droit, garant de la démocratie ?